

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

#### **Arrêté du 3 novembre 2008 portant renouvellement des membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Paris**

NOR : MTSA0831157A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,  
Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés, pour une durée de trois ans à compter du 12 novembre 2008, membres du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Paris :

- Mme Emmanuèle Jeandet-Mengual, inspectrice générale des affaires sociales, présidente ;
- M. Jean Burgos, professeur émérite des universités, président honoraire de l'université de Savoie ;
- M. Yves Devaux, administrateur de la caisse régionale d'assurance maladie de l'Île-de-France ;
- Mme Véronique Dubarry, représentant M. le maire de Paris ;
- M. Jérôme Melchior, responsable du centre de promotion sociale des adultes sourds à l'Institut national de jeunes sourds de Paris ;
- M. Philippe Sero-Guillaume, interprète en LSF, maître de conférences à l'École supérieure d'interprétariat et de traduction ;
- Mme Brigitte Vazquez, présidente de l'amicale des anciens élèves de l'Institut.

#### Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 3 novembre 2008.

Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice des personnes handicapées,*  
P. TISSERAND